



**PANORAMA ANNUEL 2021 DES
PRATIQUES DE GOUVERNANCE
DES SOCIÉTÉS FAISANT APPEL
PUBLIC A L'ÉPARGNE AU MAROC**



FINANCE

ENTREPRISES & MARCHÉS FINANCIERS

EDITION 2021

PUBLICATION JUILLET 2022

EDITO

D'année en année, le législateur Marocain et l'Autorité Marocaine du marché des capitaux ne cessent de mener des chantiers de réformes visant la modernisation et l'amélioration des pratiques de gouvernance des sociétés faisant appel public à l'épargne. Ces réformes ont pour objectif d'améliorer les bonnes pratiques de gouvernance, de renforcer la transparence et la confiance dans le marché des capitaux avec comme finalité de doter notre pays d'un marché financier aux standards internationaux capable d'accompagner son développement économique et de répondre aux défis de financement des entreprises.

La nouveaux amendements de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes et de la circulaire 03/19 de l'AMMC ont introduit plusieurs nouveautés majeures en termes de gouvernance et de diffusion d'informations financières, entre autres :

- Assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des organes d'administration et de gouvernance des sociétés anonymes ;
- Instaurer un régime de rotation des commissaires aux comptes ;
- Étendre le champ d'application des dispositions permettant la réunion à distance par moyen de Visio conférence des organes d'administration des sociétés anonymes à toutes les décisions de leurs organes ;
- Réunir le conseil d'administration ou le conseil de surveillance au moins deux fois par an ;
- Un élargissement de la définition d'investisseur qualifié en intégrant les filiales (au sens de l'article 143 de la loi sur la SA) qui sont désormais considérées comme un investisseur qualifié ;
- La dispense de publication des indicateurs trimestriels du T2 et du T4 lorsque l'émetteur publie son rapport financier semestriel ou annuel dans les deux mois suivant la clôture respectivement au titre du second et du quatrième trimestre de l'exercice ;
- L'obligation de publier sans délai un communiqué de presse après la réunion ayant arrêté les comptes annuels a été étendu aux comptes semestriels ;
- L'obligation de communiquer sur l'évaluation de l'organe de gouvernance en précisant la date et la période de l'évaluation, l'identité de l'évaluateur, les thèmes évalués, si l'évaluation est interne ou externe, individuelle ou collective.

En 2021, le Maroc a fait un progrès important en faveur de la représentation des femmes dans les instances de gouvernance des sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne à travers l'entrée en vigueur en juillet 2021 de la loi 19.20 modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

En effet, à l'horizon 2024, la proportion des membres des conseils d'administration et des conseils de surveillance de chaque sexe, ne pourra être inférieure à 30%. Dans une approche graduelle, cette proportion devra atteindre 40% en 2027. Toutefois, la composition des Comités constitués au sein du conseil d'administration, notamment ceux prévus par la loi (Comité d'audit, Comité des investissements, Comité des traitements et rémunérations...) devra comporter, dès 2024, au moins un représentant de chaque sexe.

Après des années de progrès continus, la gouvernance des sociétés faisant appel public à l'épargne s'améliore et se renforce de plus en plus. Indépendance, représentation équilibrée des femmes et des hommes, diversité des compétences, diversification des thèmes de travail... Il reste néanmoins des efforts à faire de la part de certains émetteurs.

En publiant le deuxième Panorama annuel 2021 de la gouvernance, OFINANCE confirme son ambition de mettre à disposition des acteurs du marché des capitaux une étude exhaustive ayant pour objectifs de :

- Fournir aux émetteurs faisant appel public à l'épargne un outil d'évaluation de la conformité par rapport au cadre réglementaire ;
- Dresser un état comparatif de l'évolution des pratiques de gouvernance et leurs évolutions en phase avec les exigences croissantes du cadre législatif et réglementaire et les standards internationaux ;
- Mesurer l'écart entre les pratiques de gouvernance des émetteurs faisant appel public à l'épargne et les standards internationaux ;
- Mettre en place un outil de suivi annuel de l'évolution des pratiques de gouvernance.

Méthodologie

92

Emetteurs cotés et non cotés

87

Rapports ESG

+60

Critères d'analyse

95%

Du total des émetteurs ont publié leurs rapports ESG

Cette analyse comparative élaborée à partir d'une data de 92 émetteurs APE, et plus de 60 critères d'analyse vous permettra de mettre en lumière vos pratiques de gouvernance et d'identifier les zones de non conformité ainsi que les actions d'amélioration à mettre en place.

Nous sommes à votre disposition pour réaliser un état des lieux de vos pratiques de gouvernance et de les comparer aux autres émetteurs selon la taille, le secteur, la nature de l'actionnariat ...

POINTS CLES :

- ↑ Une meilleure communication sur la composition et le fonctionnement des conseils d'administration et conseils de surveillance.
- ↑ Un élargissement des comités spécialisés.
- ↑ Une meilleure transparence quant à la communication de la représentation des femmes dans les organes de gouvernance et de Direction.
- ↑ Une meilleure communication sur les enjeux RSE.
- ↑ Une accélération des efforts dans le déploiement des dispositifs d'éthique et déontologie boursière.



- ↓ Une réticence quant à la communication de la rémunération des dirigeants.
- ↓ La persistance de quelques conseils d'administration non conformes aux dispositions des administrateurs indépendants.
- ↓ La formation des administrateurs est peu déployée.
- ↓ L'évaluation de la performance du conseil d'administration reste une pratique peu utilisée.

Sommaire

- 
- 1** Organisation et fonctionnement du conseil d'administration
 - 2** Réunions des organes de gouvernance
 - 3** Administrateurs indépendants
 - 4** Représentation des femmes dans les conseils d'administration
 - 5** Formation des administrateurs
 - 6** Les comités spécialisés
 - 7** Rémunération des dirigeants et des administrateurs
 - 8** Évaluation du conseil d'administration
 - 9** Outils dédiés à la gouvernance
 - 10** Éthique et conduite des affaires
 - 11** Déontologie Boursière
 - 12** Gouvernance & RSE
 - 13** Principe "comply or explain"

1 Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

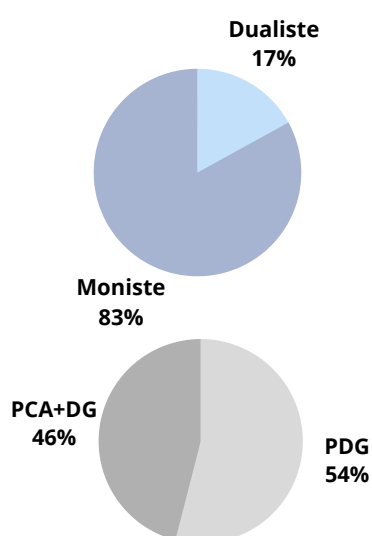
Une meilleure qualité et transparence de l'information sur le fonctionnement et la composition du conseil d'administration.

70 % des émetteurs ont adopté une présentation synthétique de la composition du Conseil et de ses caractéristiques notamment la fréquence des réunions, la fonction et la biographie des administrateurs.

La communication sur les sujets traités par le conseil d'administration reste toutefois en retrait.

STRUCTURE JURIDIQUE

83% des émetteurs adopte une structure de gouvernance à conseil d'administration dont 46% optent pour une séparation des fonctions du président et du directeur général.



ASSIDUITÉS DES ADMINISTRATEURS

L'information relative à l'assiduité reflète l'implication et la participation globale et individuelle des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et des comités.

67% des émetteurs affichent au niveau de leurs rapports ESG le taux d'assiduité des administrateurs de manière individuelle et collective.



TAILLE MOYENNE DES CONSEILS

La totalité des émetteurs communiquent davantage sur la taille de leur conseil d'administration ou conseil de surveillance ainsi que sur la fonction de chaque administrateur au sein du conseil.

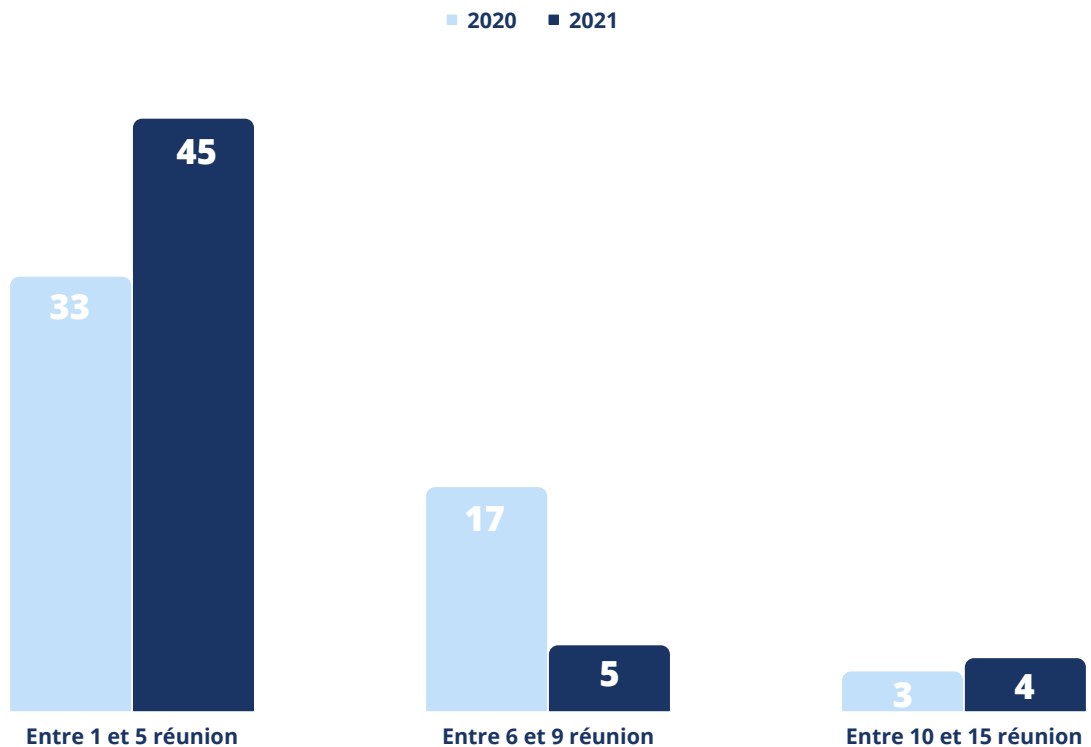
Le nombre total des administrateurs des émetteurs du panorama est de **854** avec une moyenne de **9** administrateurs par conseil d'administration.



RYTHME DE TRAVAIL DES CONSEILS :

Un rythme de travail soutenu et élevé dans un contexte post-crise covid 19.

NOMBRE MOYEN DE REUNIONS TENUES PAR LES EMETTEURS



2 Réunions des organes de gouvernance

La visioconférence : nouveau moyen de tenue des réunions des organes de gouvernance.

En réponse aux difficultés liées à la tenue des réunions des organes d'administration et de gouvernance des sociétés anonymes suite à la déclaration de l'Etat d'urgence sanitaire en 2020, le législateur Marocain a introduit la généralisation d'une manière permanente le recours aux moyens de visioconférence pour la tenue de toutes les réunions des conseils d'administration et conseils de surveillance des sociétés anonymes, ainsi que leurs assemblées générales, dans le respect des conditions prévues par la loi.

En 2021, 25 émetteurs ont tenu leur assemblée générale par Visio conférence



3 Administrateurs indépendants

Deux années après l'entrée en vigueur de l'obligation de nomination des administrateurs indépendants, nous constatons toujours la non conformité de quelques conseils d'administration.

La qualification d'un administrateur indépendant est conditionnée par les critères prévus à l'article 41 bis de la loi sur la SA qui visent à éviter une situation de conflits d'intérêts ou de dépendance.

Sur l'ensemble des rapports ESG traités, 15 émetteurs n'ont pas encore finalisé le processus de recrutement des administrateurs indépendants.

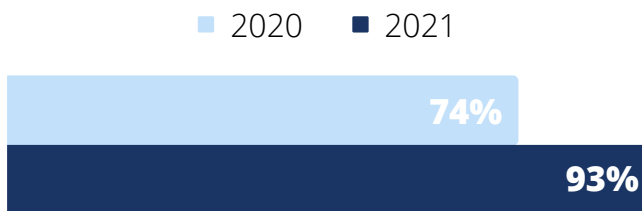
Le nombre total des administrateurs indépendants s'élève à 158.



4 Représentation des femmes dans les conseils d'administration

Vers une meilleure représentation des femmes dans les instances de gouvernance des émetteurs.

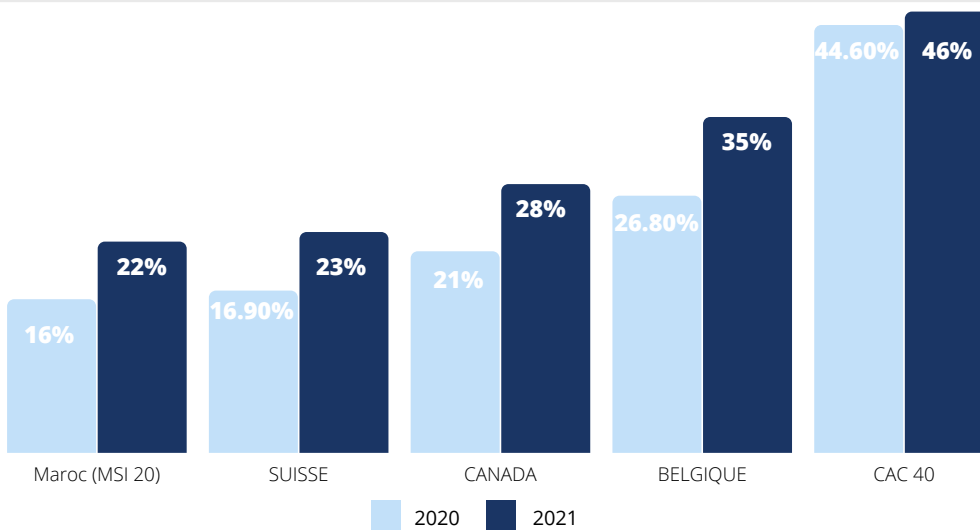
COMMUNICATION SUR LA REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION



L'information relative à la représentation des femmes dans les instances de gouvernance n'est plus un sujet tabou.

93% des sociétés étudiées communiquent sur l'information de représentation des femmes au sein du CA.

COMPARAISON INTERNATIONALE DU TAUX DE REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION



La représentation des femmes dans les Conseils d'administration des sociétés cotées composant l'indice MSI 20 poursuit sa progression pour dépasser le seuil de 20%.

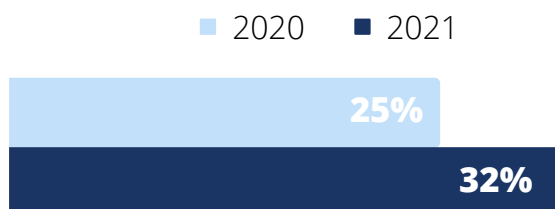
SOURCES:
 • Women in the boardroom, a global perspective, 7ème édition, Deloitte.
 • Gender Diversity in Governing Bodies in Europe, Ethics & Boards.

- Le nombre de femmes administratrices a atteint **165**, soit **20%** du nombre total des administrateurs siégeant dans les conseils d'administration des émetteurs.
- Les administrateurs indépendants sont représentés par **35%** de femmes.
- La présidence des conseils est assurée de manière prépondérante par des hommes : seulement **7 conseils d'administration sont présidés par des femmes**, équivalent à **8%** des sièges de présidence sur l'ensemble du panel, une part qui reste très faible.



Plus de transparence quant à la communication de la représentation des femmes dans les organes de Direction.

REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LE TOP MANAGEMENT



Sur un total de **73** émetteurs ayant communiqué l'information sur la composition des organes de direction, **32%** de femmes font partie du top management, un ratio en progression par rapport à 2020.

5 Formation des administrateurs

L'organisation des formations ou d'un parcours d'intégration des nouveaux administrateurs reste toujours une pratique peu utilisée au Maroc.

Le parcours d'intégration à l'usage des nouveaux administrateurs est indispensable : il permet une découverte en profondeur des métiers de la société, une meilleure compréhension de sa stratégie et facilite l'apport de valeur ajoutée de la part de l'administrateur.

En 2021, seulement **3** émetteurs ont annoncé avoir organisé des formations pour les administrateurs.

Le projet de code de bonne gouvernance destiné aux sociétés faisant appel public à l'épargne, lancé en consultation publique en mars 2022, recommande aux émetteurs de veiller à ce que tous les membres du conseil bénéficient d'une formation initiale d'introduction, d'un processus d'intégration au conseil, ainsi que d'une formation continue d'au moins deux jours par an pour garder à jour et améliorer leurs compétences et leurs connaissances.



**OFINANCE
ACADEMY propose
des séminaires et
des cycles de
formation en intra
et en inter
entreprise pour les
administrateur(ice)s
des sociétés faisant
appel public à
l'épargne.**

www.ofinancemorocco.com

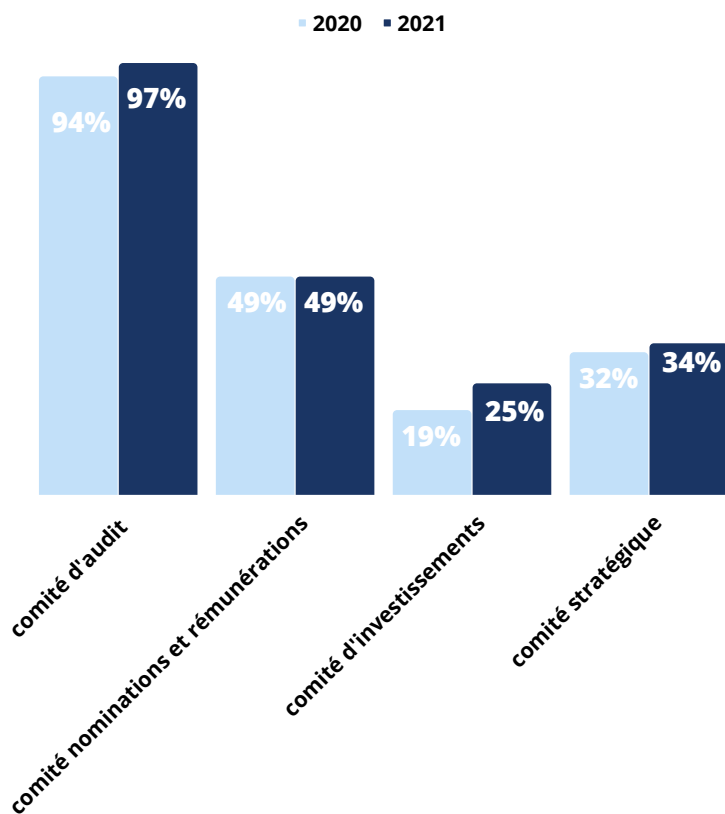


6 Les comités spécialisés

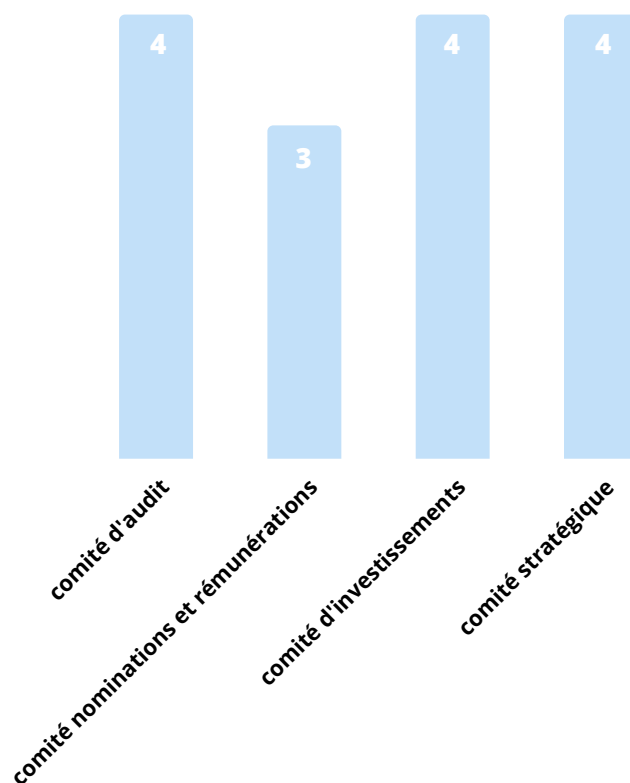
Les comités spécialisés (audit, investissement, stratégique, nominations et rémunérations) sont bien ancrés dans la gouvernance des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Le conseil d'administration institue des comités techniques ayant pour mission de préparer et d'éclairer les travaux du Conseil dans les domaines et missions qui leur sont attribués.

COMITÉS SPÉCIALISÉS PRÉDOMINANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION



NOMBRE MOYEN DE MEMBRES DANS LES COMITÉS SPÉCIALISÉS



De nouveaux comités spécialisés se développent et se diversifient

Après la crise covid 19, les sociétés faisant appel public à l'épargne ont repensé leur structure de gouvernance à travers la création de nouveaux comités, entre autres :

- Comité d'éthique
- Comité de sécurité, conditions de travail
- Comité de gouvernance
- Comité RSE
- Comité de traitement de l'information privilégiée



Le comité d'audit : Une pratique réussie

Les sociétés cotées doivent mettre en place un comité d'audit composé de trois membres au moins **dont le Président qui doit être indépendant**. Pour les sociétés dont les actions sont négociées sur le marché principal de la bourse des valeurs, **un deuxième membre, au moins, du comité doit être indépendant**.

La totalité des sociétés cotées ont constitué au sein de leur conseil d'administration un comité d'audit conformément à la loi relative aux sociétés anonymes.

Néanmoins, **8 sociétés cotées** disposent d'un comité d'audit non conforme à la composition prévue par la loi.

L'analyse des agendas 2022 des comités spécialisés témoigne d'un élargissement des thèmes de travail traités

COMITÉ D'AUDIT

- Apprécier la qualité du reporting financier, la conformité aux règles et méthodes comptables et l'efficacité des services de contrôle et d'audit.
- Veiller à la qualité de l'information financière diffusée au marché et au respect des lois et de la réglementation.

COMITÉ DES NOMINATIONS

- Accompagner le conseil d'administration (ou conseil de surveillance) dans la conception du système de rémunération et la nomination et le renouvellement du conseil et des dirigeants.
- Piloter le processus de sélection et de recrutement des nouveaux administrateurs indépendants.

COMITÉ STRATÉGIQUE

- Contribuer au pilotage et à la mise en œuvre de la stratégie.
- Evaluer l'approbation de la stratégie du groupe et des projets croissance externe, de fusion acquisition et de cession...

REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES COMITÉS

Comités	2020	2021	Tendance
Comité d'audit	22%	23%	↗
Comité des nominations	11%	16%	↗
Comité stratégique	11%	14%	↗
Comité des risques	17%	21%	↗

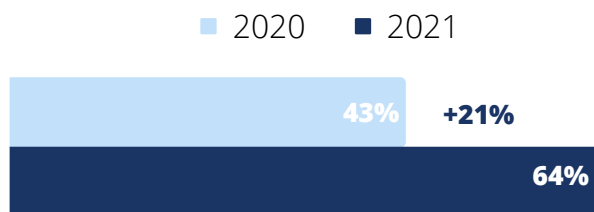
La part des femmes dans les comités spécialisés est en nette amélioration, ce qui reflète une réelle ambition de renforcer la diversité au sein de ces comités.



7 Rémunération des dirigeants et des administrateurs

Plus de transparence quant à la communication de la rémunération des administrateurs.

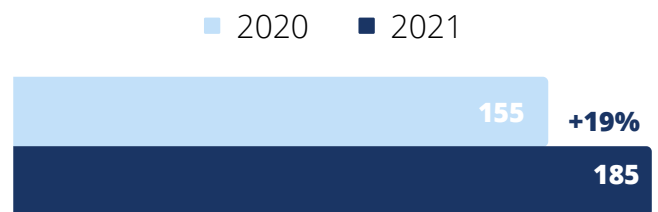
COMMUNICATION SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS



Les émetteurs communiquent davantage sur la rémunération des administrateurs.

Persistance de la réticence quant à la communication de la rémunération des dirigeants, sujet qui revêt toujours un caractère tabou.

RÉMUNÉRATION MOYENNE DES ADMINISTRATEURS (K MAD)



64% Des émetteurs ont communiqué l'information sur la rémunération des administrateurs.

46% Des émetteurs ont communiqué l'information sur la rémunération des dirigeants.

8 Évaluation du conseil d'administration

L'évaluation de la performance du conseil d'administration reste une pratique peu utilisée.

La circulaire 03/19 de l'AMMC oblige les émetteurs à communiquer sur leur processus d'évaluation de la performance de l'instance de gouvernance par rapport aux thèmes économiques, environnementaux et sociaux.

Les résultats sur l'évaluation du conseil d'administration et des comités doivent être incluses dans le rapport ESG, en précisant la date et la période de l'évaluation, l'identité de l'évaluateur, les thèmes évalués, si l'évaluation est interne ou externe, individuelle ou collective.



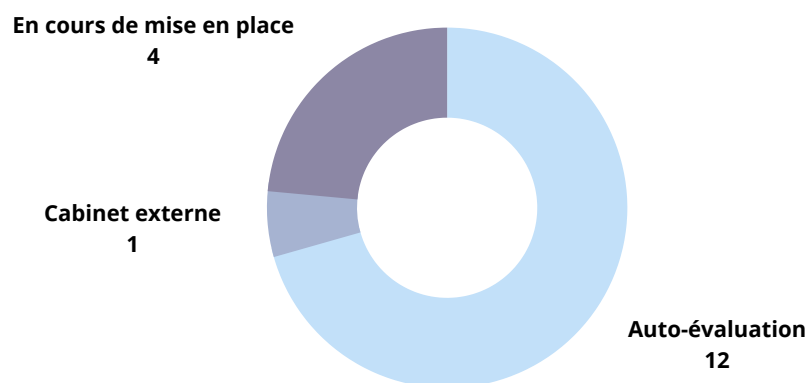
Par ailleurs, le projet de code de bonne gouvernance d'entreprise recommande aux sociétés faisant appel public à l'épargne d'évaluer, au moins une fois par an, l'efficacité des modalités d'interaction entre le conseil d'administration et la direction, ainsi que l'adéquation du soutien et de l'information qu'il reçoit de la direction.

En 2021, la communication sur l'évaluation de la performance du conseil d'administration est en recul par rapport à l'année dernière. Seulement **17** émetteurs ont communiqué sur l'évaluation du conseil d'administration.

Sur un total de **17** émetteurs ayant communiqué l'information, l'auto évaluation reste la méthode la plus citée.

L'évaluation constitue un moment privilégié pour les administrateurs de réaliser une introspection sur leur contribution individuelle et collective.

MÉTHODES D'ÉVALUATION ADOPTÉE PAR LES ÉMETTEURS



POURQUOI ÉVALUER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ?

S'évaluer pour s'améliorer...

L'évaluation permet au conseil et à ses administrateurs :

- De juger de l'efficacité de l'organe de gouvernance et s'assurer que les questions importantes sont correctement préparées et débattues.
- D'apprécier la contribution collective et individuelle de chaque administrateur en termes de présence aux réunions du conseil et des comités spécialisés.
- D'améliorer durablement le fonctionnement du conseil par l'intégration des bonnes pratiques de gouvernance.
- D'examiner les critères requis pour les administrateurs indépendants.



9 Outils dédiés à la gouvernance

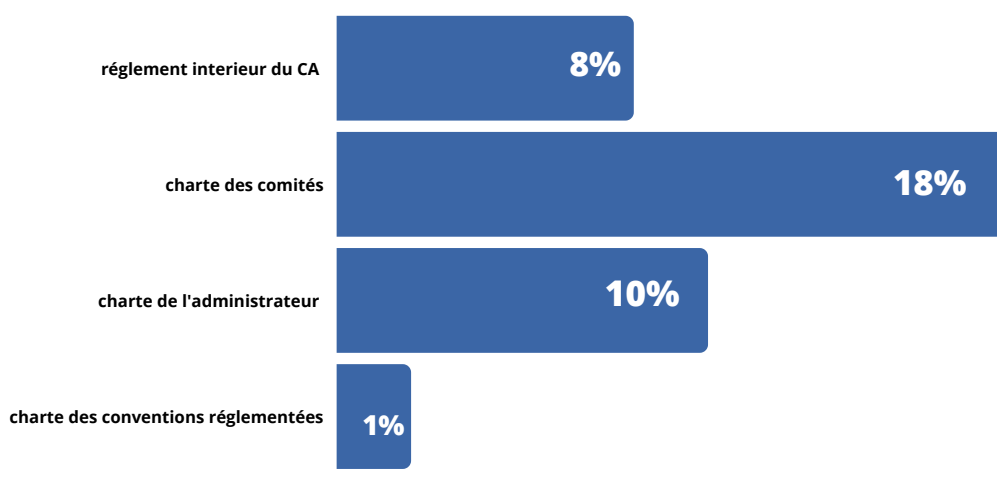
Une amélioration de la formalisation et du renforcement de la gouvernance des émetteurs à travers la mise en place des outils conformément aux meilleures pratiques internationales.

En complément des statuts et des dispositions légales en vigueur, les outils dédiés à la gouvernance sont indispensables pour assurer un bon fonctionnement des instances de gouvernance et mieux encadrer les règles et les obligations auxquelles les administrateurs sont soumis.

Charte de l'administrateur, charte de gouvernance, règlement intérieur, charte des comités spécialisés, charte des conventions réglementées... tous ces outils contribuent à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des instances de gouvernance.

En 2021, **57 %** des émetteurs mentionnent dans leurs rapports ESG la mise en place des outils de gouvernance.

EXISTENCE DES OUTILS DE GOUVERNANCE AU SEIN DES ÉMETTEURS



Conseiller spécialisé des émetteurs cotés, OFINANCE vous propose des missions de conseil et d'accompagnement en gouvernance et conformité réglementaire.

- **Évaluation du CA**
- **Revue du fonctionnement des instances de gouvernance et proposition d'un plan d'action.**
- **Mise en place des outils de fonctionnement des instances de gouvernance (règlement intérieur, charte de l'administrateur, charte des comités spécialisés...).**

www.ofinancemorocco.com



10 Éthique et conduite des affaires

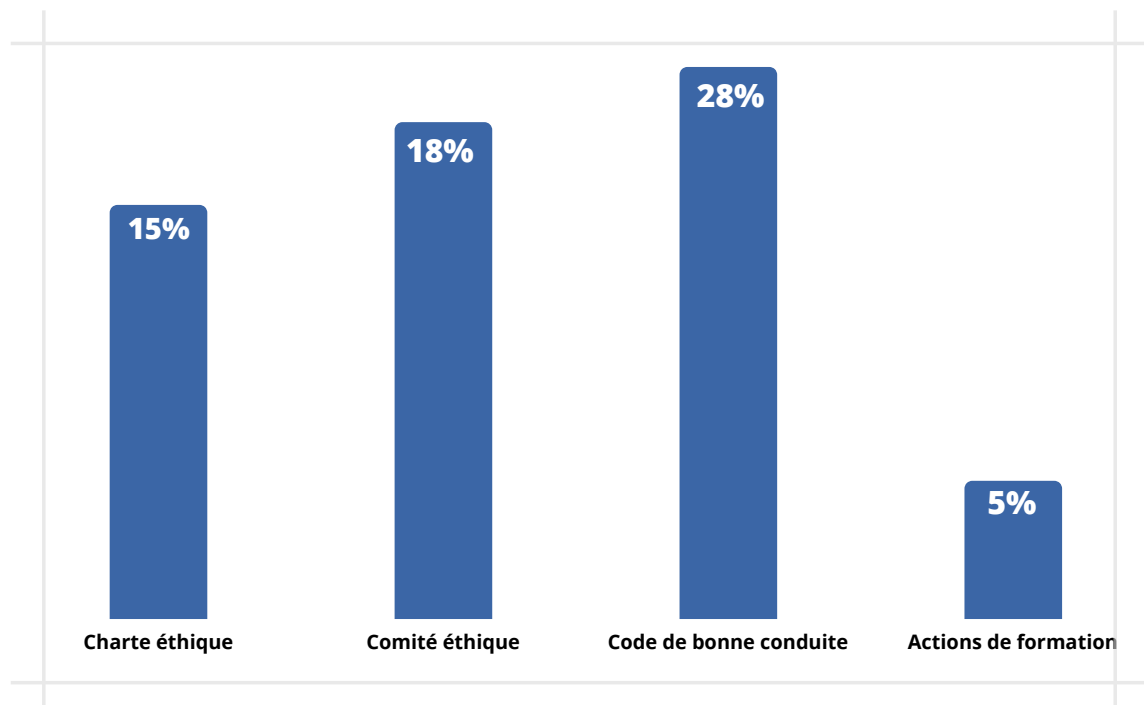
Dans un monde des affaires qui bouge, les émetteurs accélèrent leurs efforts dans le déploiement des dispositifs d'éthique et conduite des affaires.

Dans un contexte de post-crise, les entreprises ont besoin plus que jamais de mieux affirmer et incarner leurs valeurs et de les décliner en principes éthiques servant à guider les comportements quotidiens des collaborateurs.

L'éthique d'entreprise vise à la fois les comportements individuels des salariés et le comportement de l'entreprise elle-même, en tant que personne morale dans sa stratégie et sa conduite des affaires au quotidien.

En 2021, **66%** des émetteurs ont communiqué sur leur dispositif éthique et bonne conduite des affaires.

66% DES ÉMETTEURS AYANT COMMUNIQUÉ SUR LEUR DISPOSITIF ÉTHIQUE DÉCLARENT AVOIR MIS EN PLACE OUTILS AYANT POUR OBJECTIF DE RENFORCER ET D'ASSURER LE RESPECT DES PRINCIPES ÉTHIQUES.



11 Déontologie Boursière

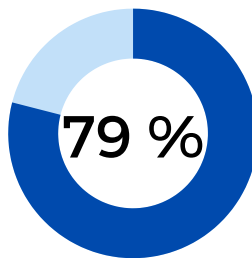
Plus que la moitié des sociétés cotées disposent d'un dispositif de déontologie boursière applicable à la diffusion de l'information.

Toute société cotée est tenue de communiquer régulièrement au marché boursier un certain nombre d'informations et doit veiller à ce que leurs dirigeants et collaborateurs n'en fassent pas usage et ne révèlent pas à d'autres personnes externes des informations privilégiées qui pourraient avoir une influence significative sur le cours des titres.

Afin de gérer et anticiper le risque d'utilisation et de communication de l'information privilégiée (délit d'initié/ manquement d'initié), l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, en tant qu'autorité de contrôle, exige des sociétés cotées de mettre en place un dispositif de déontologie boursière applicable à la diffusion d'information financière et de désigner un déontologue ayant pour mission de contrôler le respect des règles déontologiques mises en place.

SUR LA TOTALITÉ DES SOCIÉTÉS COTÉES AYANT PUBLIÉ LE RAPPORT ESG, 79% DISPOSENT D'UN DISPOSITIF DE DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE APPLICABLE À LA DIFFUSION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE AU MARCHÉ.

3 ÉMETTEURS ONT INITIÉ DES MISES À JOUR DE LEUR CODE DE DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE.



EXISTENCE DISPOSITIF DE DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

OFINANCE vous propose des missions de conseil et de formation en déontologie boursière, éthique des affaires et conformité réglementaire :

- **Revue et renforcement du dispositif de déontologie boursière ;**
- **Mise en place des mécanismes de prévention et de contrôle conformément aux standards internationaux ;**
- **Diagnostic, revue et mise en place du dispositif éthique ;**
- **Séminaires et cycles de formation pour les déontologues.**

www.ofinancemorocco.com



12 Gouvernance & RSE

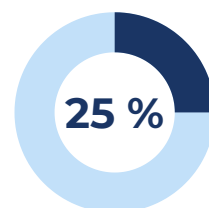
Les questions relatives à la responsabilité sociétale des entreprises s'intègrent progressivement dans les débats du conseil d'administration

Dans un contexte de prise de conscience mondiale sur les sujets climat, diversité, conditions de travail, protection de l'environnement... les administrateurs se montrent de plus en plus attentifs aux enjeux sociaux et environnementaux.

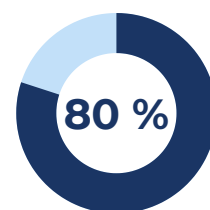
Cette étude souligne une montée en puissance de la RSE au sein des instances de gouvernance.

La mise en place des comités RSE apparaît comme un levier favorisant l'intégration de la RSE au sein de la stratégie des entreprises. Elle devra s'accompagner d'une réflexion sur les modalités d'interaction avec d'autres comités (audit, rémunération, gouvernance...) sur des thèmes communs ou transversaux.

Avec la perturbation causée par la crise du Covid-19, les considérations sociales et environnementales tels que le bien-être des collaborateurs, l'interaction avec les parties prenantes, les achats responsables... sont devenus au premier rang des décisions des entreprises.



ÉMETTEURS AYANT MIS EN PLACE UN COMITÉ RSE



ÉMETTEURS ANNONCENT L'INTEGRATION DE LA RSE AU NIVEAU DE LEUR RÉFLEXION STRATÉGIQUE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

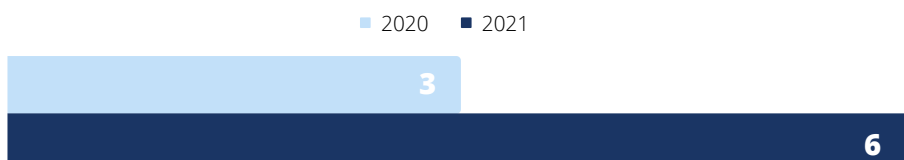
13 Principe "comply or explain"

L'adoption du principe de conformité " Comply or explain" reste très limitée.

Le rapport ESG est basé sur le principe de conformité « Comply or Explain » : L'Émetteur qui n'est pas en mesure de produire une ou plusieurs informations prévues dans la circulaire n° 03/19 de l'AMMC doit en expliquer les raisons.

En 2021, seulement **6** émetteurs déclarent explicitement ce principe au niveau de leurs rapports ESG.

NOMBRE DES ÉMETTEURS AYANT MENTIONNÉ LE PRINCIPÉ "COMPLY OR EXPLAIN"



ENJEUX & PERSPECTIVES 2022 - 2024

La période 2022-2024 sera marquée par l'entrée en vigueur des amendements de la loi relative aux sociétés anonymes concernant la représentation des femmes dans les organes de gouvernance (règles de 30% et 40%) ainsi que la limitation des mandats des commissaires aux comptes (limitation à 12 ans).

Cette même période connaîtra également l'entrée en vigueur du projet actuel du code de bonne gouvernance destiné aux sociétés faisant appel public à l'épargne. Ce code, inspiré des meilleures pratiques internationales a pour ambition de rehausser le niveau des exigences en termes de gouvernance et d'information aux actionnaires.

A partir de la date d'entrée en vigueur de ce code, le rapport ESG publié par les émetteurs doit faire état du niveau de conformité avec chacune des pratiques du code. Dans le cas où, l'émetteur n'est pas en mesure de produire une ou plusieurs informations prévues dans le code, il doit en expliquer les raisons, ce qui représente une contrainte majeure en terme d'image et de crédibilité vis à vis des investisseurs et des analystes financiers.

A cet effet, nous avons identifié quelques recommandations majeures en termes de gouvernance et d'information aux actionnaires :

- L'information détaillée sur la rémunération des administrateurs et des membres de la direction.
- La limitation du cumul des mandats sociaux à un nombre de 6 dans d'autres entreprises y compris les entreprises dont le siège social est situé en dehors du Maroc. Cette limitation ne concerne pas les entreprises contrôlées par un même groupe elle sera réduite à 5 en 2024.
- La formation des administrateurs à travers un processus d'intégration ainsi qu'une formation continue d'au moins deux jours par an.
- L'évaluation annuelle du conseil d'administration en terme de performance collective et performance individuelle de chacun des administrateurs

La session de publication des rapports ESG 2021 se termine sur un bilan positif. Les prochaines publications 2022 devraient confirmer une amélioration de la qualité des informations liées aux enjeux RSE sous l'effet de la pression exercée par le cadre réglementaire marocain, les exigences européenne (appels d'offres incluant une dimension extra financière), les parties prenantes et les consommateurs de l'information extra-financière (investisseurs socialement responsables, agences de notations...) mais aussi par une prise de conscience des dirigeants et des actionnaires. Cette amélioration sera aussi renforcée par l'effet de la crise sanitaire du Covid-19, qui a certainement démontré que la performance financière ne peut pas être dissociée d'une dimension extra-financière solide pour assurer la pérennité des entreprises.





Entreprises & marchés financiers !

Une signature qui témoigne de notre conviction et engagement pour une finance des marchés utile et au service des entreprises au Maroc.

Contact :

Omar AMINE, Associé Fondateur
o.amine@ofinancemorcco.com

Sara El QOUATLI, Directrice de Mission
elqouatli.sara@ofinancemorocco.com

43, Moussa Bnou Noussair 1er étage n°5 –
Casablanca

www.ofinancemorocco.com